

LIVRE BLANC

« Familles avec enfants sans hébergement dans le territoire Rennais »



Illustration par l'Accueil De Jour « Heol » SEA 35, Rennes

Groupe de travail partenarial « Enfants et familles à la rue »



Livre Blanc

Groupe de travail

« Familles avec enfants sans hébergement sur le territoire rennais »

Table des matières

Introduction.....	3
1 - Offre de solutions pour les familles sur Rennes	5
2 - Qui sont ces familles avec enfants et adolescents à la rue sur le territoire Rennais ?	7
3- Quels sont les besoins de ces familles avec enfants et adolescents à la rue ?	12
4- Etre enfant et adolescent dans une famille sans logement	15
5 - Focus sur la crise sanitaire et la stabilisation de l'hébergement.....	17
6 – Les « conclusions & points de réflexions » soulevés par le groupe de travail après analyse du diagnostic réalisé	19
Contributeurs	21

Introduction

Depuis 3 ans (Janvier 2018), un nombre important de structures rennaises¹, notamment des champs de l'errance, la précarité, la famille et l'éducation, la santé, s'intéressent à la situation des familles avec enfants et adolescents en situation d'errance sur le territoire. Emanation du réseau « Errance & Grossesse » - déjà opérant depuis de très nombreuses années sur le territoire - ce groupe de travail constitué autour de la question plus spécifique des « Familles à la rue » cherche à comprendre ces situations, pour impulser une prise de conscience générale sur ces situations complexes. Tous les professionnels impliqués sont en effet inquiets ; d'une part de la montée en nombre de ces situations de familles à la rue depuis plus de 10 ans, et d'autre part de la dégradation des réponses, voire du manque de solutions à leurs apporter en tant que professionnels. De fait, un besoin de structuration s'est ressenti sur le terrain ; par manque d'une vision globale partagée mais également de coordination des moyens mis en œuvre. Si les institutions sont en effet nombreuses et investies, elles peuvent constituer un parcours complexe et peu lisible pour ces familles, au quotidien.

L'idée de départ, la motivation de ces professionnels en prise avec le quotidien et l'absence de solution - ou peut-être "l'idéal un peu naïf" de ce groupe de travail – était le souhait d'unir les réflexions de chacun pour permettre la création d'un centre d'hébergement au long cours pour ces familles à la rue. Un centre d'hébergement comme lieu d'ancrage, permettant une mise à l'abris prolongée, un lieu de pause et de repos, un endroit unique pour limiter les déplacements quotidiens ; mais aussi un lieu dans lequel impulser les démarches nécessaires pour commencer "l'après".

A travers les premières réunions du groupe de travail, les institutions partenaires ont acté la nécessité d'un diagnostic de territoire pour référencer les besoins de ces familles en errance et permettre d'améliorer leurs prises en charge, sur différents plans. L'ambition dévolue par le groupe de travail à ce diagnostic était aussi celui de pouvoir le diffuser ensuite comme un « outil de sollicitation et d'interpellation » pour impulser et nourrir un échange avec des instances davantage « décisionnelles ».

L'implication de l'ensemble de ces partenaires de terrain a permis de réunir les conditions humaines et financières pour faire appel au stagiaire Victor TAPIA-URRUTA, étudiant en Master 2 « Enfance, Jeunesse, Politiques et Accompagnement » auprès de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), pour la réalisation de ce diagnostic. Le processus de recherche et recueil de données s'est déroulé du 4 novembre 2019 au 11 mars 2020, par des entretiens exploratoires avec les partenaires du réseau « Familles à la rue », puis des entretiens qualitatifs semi-directifs auprès des familles, ainsi que l'observation et la participation à des « moments de vie » de ces familles dans leurs lieux de fréquentation ou d'habitation provisoire (Centre d'Hébergement d'Urgence l'Abri (SEA 35) / hébergements diffus COORUS

¹ Académie de Rennes / Association AJU / ASFAD / CCAS Ville de Rennes Restaurant social / CD 35-Cdas Pmi Kleber/ Centre Médical Louis Guilloux (CMLG) / CHGR-EMPP / CHRU de Rennes & PASS / Spada COALLIA / Fondation Abbé Pierre / Mission Locale-We Ker / SEA 35/ Secours Catholique / SIAO 35.

(SEA 35) / Accueil de Jour Familles du 61 (SEA 35) (*Devenu ADJ Heol courant 2020*) / Accueil de Jour du Secours Catholique / Halte-garderie de l'ASFAD / Le gymnase du Haut-Sancé mis à disposition en hébergement par la Ville de Rennes / 2 squats non institutionnels / Espace public utilisé comme lieux d'habitation).

La solidité du diagnostic de terrain réalisé par Victor Tapia-Urruta a été un appui déterminant pour la réalisation ensuite - par notre groupe de travail - du présent « Livre blanc ». Celui-ci est donc à considérer comme une synthèse des réflexions du groupe de travail depuis sa création, du diagnostic de terrain réalisé et de l'ensemble des observations de terrain. A ce titre, le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de Covid-19 – en stoppant les rotations d'hébergements d'urgence, pour limiter les brassages – a mis en évidence les effets positifs de ces stabilisations. Ces familles, en étant moins accaparées par la recherche quotidienne d'une mise à l'abris, ont pu davantage s'impliquer dans d'autres pans de leurs vies.

La période considérée pour ce présent livre blanc s'étale de Janvier 2018 (dates des premières rencontres du groupe de travail) à la fin Mars 2021, période à laquelle le groupe de travail estime que la rédaction de ce « Livre blanc » est achevée. Ce travail d'un peu plus de 3 ans a déjà permis de mettre en exergue certains besoins urgents, dont a découlée par exemple la pérennisation en 2020 de l'accueil de jour « Heol » de la SEA 35.

A travers ce « Livre blanc », nous revendiquons l'importance - voire l'impérieuse nécessité - pour les familles d'être hébergées dans un lieu sécurisant, permettant aux parents d'exercer leur fonction parentale et aux enfants et adolescents de vivre la vie d'enfants de leurs âges. Une stabilisation de l'hébergement induisant de facto une certaine continuité dans les différentes sphères de vie : continuité familiale, sociale, administrative, scolaire, médicale...et permettre ainsi à ces familles de retrouver leur dignité.

Le groupe de travail « Enfants & familles à la rue »

Janvier 2018- Mars 2021

1 - Offre de solutions pour les familles sur Rennes

- **Offre d'hébergement par l'Etat**

La loi dispose que : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.

Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine et garantissant la sécurité des biens et des personnes, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. L'hébergement d'urgence prend en compte, de la manière la plus adaptée possible, les besoins de la personne accueillie, notamment lorsque celle-ci est accompagnée par un animal de compagnie. » (article L345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Sur Rennes, il existe une grande diversité d'hébergements d'urgence pour les familles. Certains sont sur des collectifs, d'autres en co-hébergement dans des appartements diffus dans la ville. Les foyers entraînent une plus grande rigidité dans le fonctionnement (horaires, repas...) avec souvent une fermeture en journée qui entraîne un phénomène d'errance pour les familles ; et s'accompagnent de plus de durées de séjour très courtes (une semaine maximum) ne permettant pas un repos psychologique.

La crise sanitaire a permis de stabiliser toutes les familles (arrêt du fonctionnement en rotation) y compris en journée (ouverture H24 des foyers).

De plus, le recours à l'hôtel est massif mais inadapté aux familles en particulier : impossibilité de cuisiner, exigüité des locaux, absence de professionnels sociaux, éloignement du centre-ville...

Le phénomène de rotation va à l'encontre de la dignité des familles. Les parents ne peuvent se projeter dans l'avenir et la construction d'un projet car sans cesse préoccupés par le fait de rechercher un toit pour eux et leurs enfants. Le fait de sortir en journée, et d'errer dans les centres commerciaux, ne favorise pas non plus l'épanouissement des enfants, sans compter les difficultés liées à l'hygiène (change des couches, allaiter...).

- **Offre d'hébergement par la ville**

Depuis 2011, avec la mise en place partenariale de Coorus (Coordination de l'Urgence sociale), un dispositif de mise à l'abri a progressivement été mis en place pour les ménages en errance

qui n'étaient pas pris en charge par le 115. Ce dispositif qui marque le volontarisme municipal dans ce domaine, vise à héberger temporairement des familles exilées avec enfant mineur, sans ressources et justifiant d'un ancrage sur le territoire rennais.

900 personnes sont aujourd'hui mises à l'abri par le CCAS : au Centre d'hébergement d'Urgence - Estrémadure (ouvert en novembre 2020), dans des locaux collectifs temporaires sur le site Bois Perrin, en hôtels (sur le territoire de Rennes, Rennes Métropole et au-delà), en logements diffus à Rennes ou dans les communes de Rennes, via le "Plan migrants" métropolitain adopté par Rennes Métropole en 2019. La Ville, Rennes Métropole et la Fondation Abbé Pierre continuent également à contribuer au financement du dispositif Coorus géré par la SEA35.

- Offre d'hébergement dans le DNA

Les familles sous statut « demandeur d'asile » peuvent bénéficier des places dédiées au sein du dispositif national d'accueil, régulées par l'OFII. Si les délais d'attente pouvaient être courant 2019 de plusieurs semaines ou mois, ces délais se sont considérablement réduites à quelques jours maximums du fait de la pandémie qui a entraîné la fermeture des frontières.

Il faut également souligner que de nombreuses associations caritatives apportent un soutien important aux familles y compris en leur proposant un hébergement solidaire, notamment dans des logements qui font l'objet de conventions et/ou de commodat avec la Fondation Abbé Pierre. Le CCAS de la Ville de Rennes accompagne financièrement les associations (subventions et remboursement de charges).

Offre d'accueil de jour familles sur Rennes

Il existe actuellement sur Rennes deux accueils de jour acceptant les enfants :

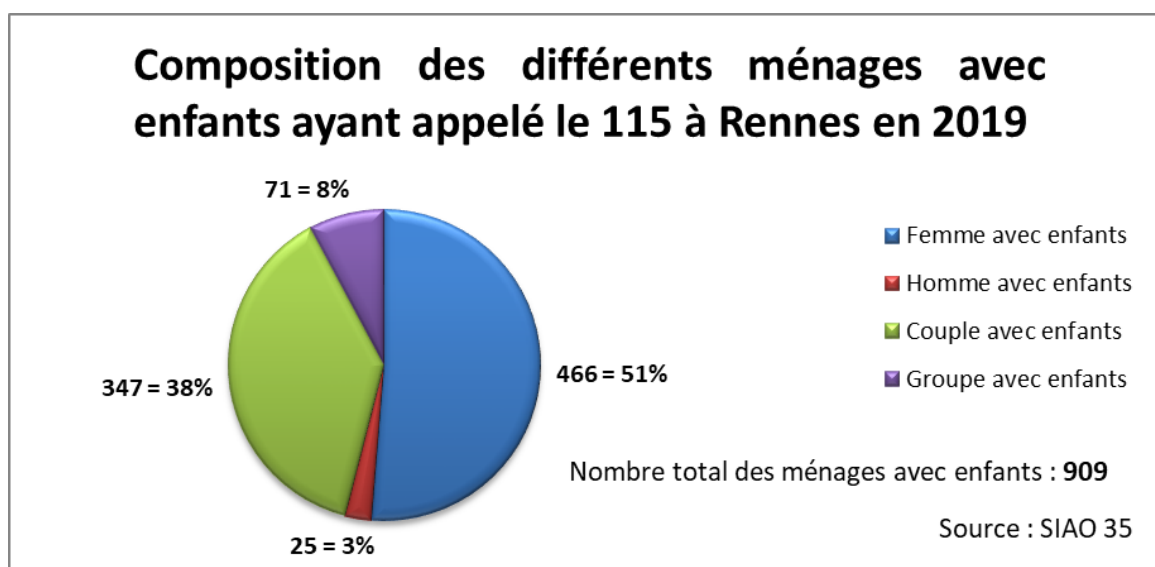
- Heol, ouvert sur les après-midis du Lundi au Vendredi uniquement pour femmes seules et familles avec enfants ; il a l'intérêt de proposer un vrai temps de repos et de répit aux familles grâce à la présence de professionnels dédiés.
- L'accueil de jour du Secours Catholique, ouvert tous les matins du Lundi au Vendredi ; il est géré par des bénévoles encadrée par une salariée et est ouvert à tout type de public.

Ces deux seules structures sont complémentaires en terme d'horaires mais sont situées à des extrêmes opposés dans la ville, et entraînent la nécessité pour les familles d'un voyage fastidieux en milieu de journée.

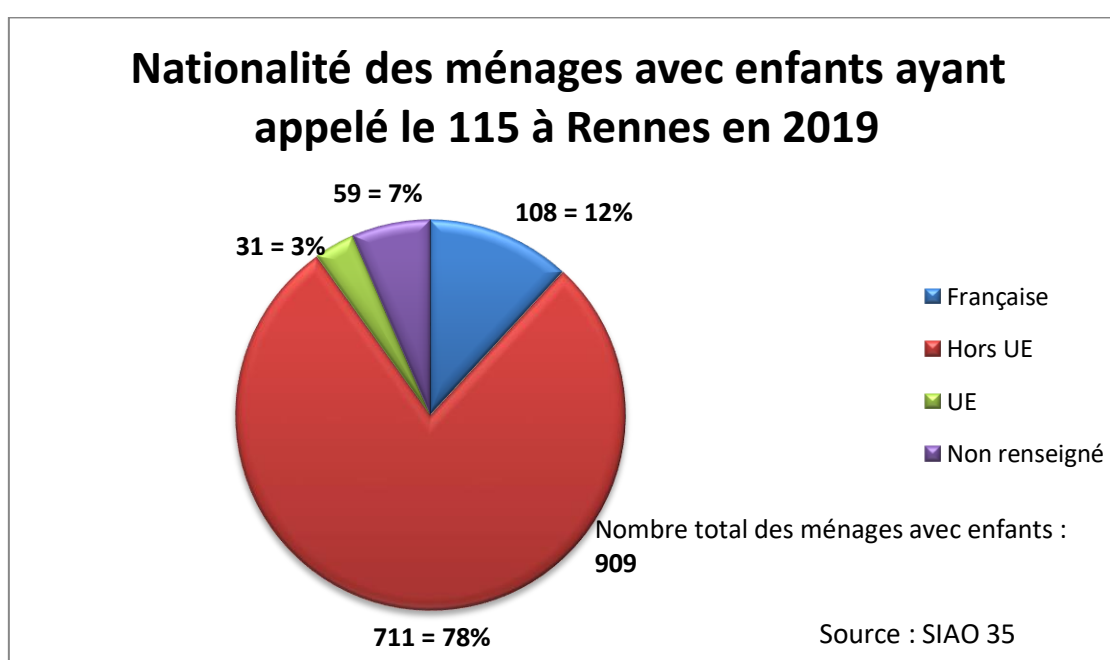
La ville manque cruellement d'un lieu de répit pour les familles en journée, que ce soit celles qui ne peuvent se maintenir dans leur hébergement en journée, celles qui sont une exigüité invivable à l'hôtel ou celles qui n'ont aucune solution. Elles sont contraintes à des déplacements compliqués (poussette, équipement bébé...) et si ces accueils existent, ils ouvrent trop peu de temps pour permettre une réelle décharge mentale.

2 - Qui sont ces familles avec enfants et adolescents à la rue sur le territoire Rennais ?

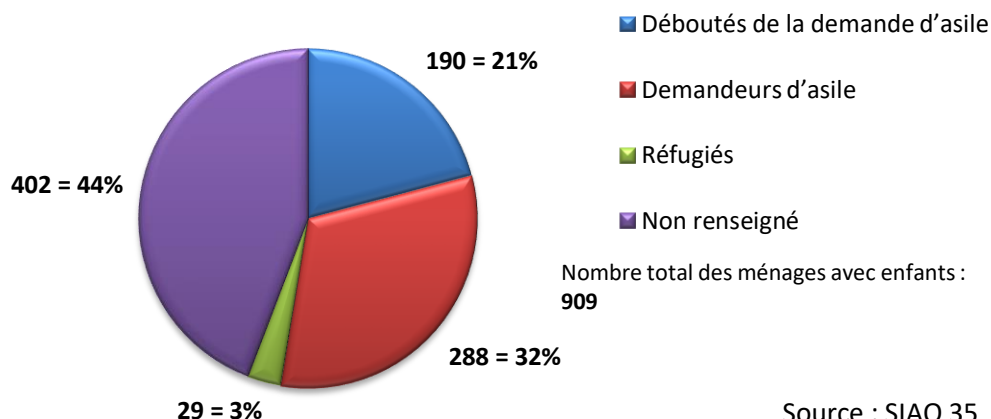
En 2019, sur le territoire de Rennes et sa métropole, ce sont **909 ménages différents** qui ont contacté le « 115 » en demande de mise à l'abri (Données SIAO 35). Leurs compositions sont les suivantes :



Le chiffre de 909 ménages, suffisamment alarmant pour justifier le travail de réflexion mené par le groupe de travail, est issu des données SIAO 35. Le SIAO ne comptabilisant que les demandes exprimées, la réalité est bien supérieure n'incluant pas l'ensemble des ménages n'ayant pas connaissance du 115 ou ayant cessé de le contacter en 2019 (découragement face aux réponses négatives ou par inadaptation de l'offre proposée).



Situation administrative des ménages avec enfants ayant appelé le 115 à Rennes en 2019



➤ Familles en demande d'asile :

Les familles en errance rencontrées sont, pour près d'un tiers, en demande d'asile. Le processus de demande d'asile est un processus complexe et émotionnellement impactant. Il implique la perte des liens du pays d'origine, très souvent des stress post-traumatique de leur voyage, à laquelle s'ajoute l'inquiétude (qui se vérifie malheureusement très vite) de se retrouver dans une situation quotidienne et culturelle difficile à comprendre, à maîtriser, accepter une situation administrative et sociale différente de celle occupée dans le pays d'origine.

Bien que statutairement dépendants de l'Etat pour leur hébergement, ils sont nombreux à être en situation d'errance ; il faut envisager un délai entre 3 à 4 semaines² avant qu'une place en CADA ou HUDA soit proposée...quand elle est proposée. Et même en situation d'errance, les demandeurs d'asile ne peuvent être hébergés que très ponctuellement par le 115. A la recherche d'un endroit « sûr », ces familles ont recours à certains espaces publics (parcs, ponts, hall d'hôpitaux, gare de Rennes). Lorsqu'elles parviennent à identifier le maillage d'entre-aide sur le territoire (par le bouche-à-oreille ou sur conseils donnés au Spada COALLIA), elles peuvent se tourner vers certaines associations humanitaires, qui proposent des places en hébergements citoyens ou orientent vers des squats.

Au cours de la recherche-diagnostic, le constat apparaît que même si les familles reçoivent des informations précises sur la procédure de régularisation et les lieux ressources au sein du territoire rennais, l'inquiétude et la désorientation demeurent. Ces lieux sont nombreux, dispersés sur le territoire, et sans forcément pouvoir répondre spécifiquement à chaque situation.

² Données de décembre 2019, depuis cette situation a changé notamment avec la crise sanitaire. En avril 2021 le délai est de 2 jours.

« Quand nous sommes arrivés en France nous avons rencontré des compatriotes ici, comme ça nous avons cherché de l'aide, juste pour trouver des associations, pour trouver quelque chose... on va où ? On fait quoi ? ... Aussi à COALLIA ils te donnent un document mais c'est compliqué à comprendre, heureusement nous avons parlé avec ces (nationalités) qui nous ont dit où aller » [Femme 24ans, Famille 6 (Famille avec enfants de 5 et 14 ans, vivant en squat)]

« Nous avons dormi une nuit à l'hôpital, une nuit à la gare, une nuit à l'hôtel, mais après on n'avait pas d'argent... et maintenant on est à la rue... hier nous avons eu la chance de dormir dans une voiture une nuit... S'il n'y a pas de place au 115 où pensez-vous dormir ? À la rue... à l'hôpital ou à la gare... L'OFII m'ont dit qu'il y a beaucoup des personnes et n'avaient pas assez des places pour dormir... Trouver où dormir c'est très difficile... j'ai personne ici... on est dans la rue... on connaît personne ici... et la seule personne qu'on connaît elle aussi est en difficulté et on ne peut pas dormir chez-elle (...) Dormir ici c'est possible (Secours Catholique) ... on peut dormir ici sur les tables ou par terre... » [Femme 30 ans, Famille 2 (Famille D.A, Parents et 2 filles de 1 et 5 ans, dormant en salle d'attente d'hôpitaux ou en voiture)]

➤ **Familles françaises ou en situation régulière sur le territoire :**

Au cours de l'étude, il est apparu que le phénomène de non-logement et d'hébergement très précaire touchait aussi une certaine partie de la population française. S'il est difficile d'analyser ici en profondeur le phénomène (nombre insuffisant de ces familles rencontrées), ces familles sont pour certaines françaises victimes de violences conjugales ayant fui le domicile, ou de nationalité française en provenance des départements d'outre-mer. Dans tous les cas, il s'agit de familles sans logement personnel, pour lesquelles les liens familiaux et sociaux ont été mis à mal, les plaçant de facto en état d'isolement important.

Le manque de places dans les hébergements d'urgence pour personnes victimes de violences conjugales contribue à la précarisation de certaines situations familiales. Pour éviter la rue, ou devant des conditions d'accueil estimées trop difficiles voire traumatisantes (bien qu'elles permettent malgré tout une mise en sécurité des victimes), certaines familles retournent au domicile conjugal.

Pour les familles en migration des départements d'Outre-Mer vers la métropole, plusieurs freins sont identifiés. Des liens sociaux très limités et le manque de connaissances des structures de droit commun font que plusieurs d'entre elles n'ont pas recours à leurs droits éventuels. Et la complexité pour ces familles de faire évoluer leur titre de séjour en préfecture retarde notamment l'accès au travail.

Pour ces typologies de familles françaises ou en situation régulière, la rupture brutale avec leur vie antérieure nécessite une découverte de l'environnement nouveau, des institutions, des professionnels à solliciter, ne permettant pas une reprise immédiate du parcours de vie. Dans ce laps de temps d'ouverture de droits sur le territoire, ces familles sont en errance, faute de solution d'hébergement.

L'enquête-diagnostic n'a pu approfondir les situations des femmes enceintes, des couples avec une mixité statutaire, des familles dans lesquelles l'un des parents ou enfants bénéficie d'un titre de séjour pour raison de santé. Pour autant, il serait judicieux de poursuivre l'évaluation auprès de ces familles, tant les questions d'hébergement et de lieux ressources se posent également pour elles.

➤ **Familles réfugiées sur le territoire de Rennes et sa métropole :**

Les familles réfugiées rencontrées, bien qu'ayant obtenu la reconnaissance juridique et sociale de "réfugié", se retrouvent aussi dans un processus d'errance et de rue après avoir été bénéficiaires de l'hébergement proposé en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH).

« Je me suis débrouillé pour trouver une solution mais nous sommes à la rue comme avant, mais j'ai insisté pour avoir une assistante sociale, mais ils m'ont répondu « je n'ai pas une baguette magique » et on est à la rue. » [Homme 48 ans, Famille 9 (Famille réfugiée avec 1 enfant de 6 ans, vivant dans une voiture)]

Ce retour en errance et à la rue n'est pas compréhensible pour les familles ayant pourtant obtenu cette reconnaissance de protection. Et les professionnels ne parviennent à trouver des solutions satisfaisantes tant les conditions d'accès au logement, social ou privé, sont à ce jour difficiles.

➤ **Familles en procédure « Dublin » :**

Les familles en procédure "Dublin" rencontrées lors de la recherche-diagnostic sont déclarées comme étant «*en fuite*». Cette déclaration a une incidence lourde pour chacun des interviewés en les mettant en situation paradoxale: ils se retrouvent sans solution et dans une situation d'abandon institutionnel d'une part, tout en gardant malgré tout l'espoir de présenter leur demande d'asile à nouveau en France (une fois le délai de 18 mois écoulé) pour obtenir le statut de réfugié. Ces familles ont déjà un processus migratoire complexe accompagnés de traumatismes sévères. Leur survie les contraint à un défi quotidien : celui d'être invisibles des forces de police tout en restant visibles des associations pour bénéficier de l'aide humanitaire:

« Je cherche des associations et d'aide, pour l'alimentation je vais aux Restos du cœur, Secours Populaire, Secours Catholique. Pour travailler c'est un problème, je ne peux pas travailler... si tu n'as pas de papiers pour travailler c'est vraiment un problème, tu n'existes plus... la vie... » [Femme 33 ans, famille 3 (Femme en procédure « Dublin » avec son fils de 18 mois, vivant en squat)]

➤ **Les familles en situation irrégulière ou déboutés.**

La vie familiale des personnes en situation irrégulière est paradoxale, les enfants en tant qu'enfants ont droit à être dans l'espace public, dans la ville, notamment par le biais de l'école, mais d'autre part, les adultes restent cachés dans la peur d'être identifiés et interpellés dans

l'espace public. Cette dualité a pour conséquence une vie familiale très restreinte et complexe, car il faut être visible pour des structures de soutien et invisible pour la force publique. Le fait d'être débouté est vécu comme la fin d'un long chemin. Il n'y a plus d'alternative envisageable. L'absence de documents implique une recherche active de solutions pour sortir de la rue et avoir accès à un hébergement.

« Quand tu arrives en France et tu demandes l'asile, Coallia te donne un document pour t'informer des aides et comment faire tes démarches administratives, mais une fois que t'es débouté c'est à toi de te débrouiller... par exemple après avoir été Dublin, nous avons cherché l'aide des associations comme la MRAP ou ici (UTUD) » [Femme 24 ans, famille 6]

3- Quels sont les besoins de ces familles avec enfants et adolescents à la rue ?

Le diagnostic a confirmé ce que nous supposions à savoir qu'**indifféremment du parcours et de l'histoire de vie des personnes, la situation même « d'errance » engendre des problématiques et des défis quotidiens plus au moins similaires.**

La première structure avec laquelle les familles se mettent en lien sert de point de départ pour toutes les autres rencontres institutionnelles. Il est à noter que pour la plupart des familles rencontrées au cours de la recherche, le point de départ privilégié est le SIAO 35 (115). Au sein du territoire rennais, selon les données recueillies lors de la recherche, **les institutions de « premier contact » sont clés pour intégrer ensuite le processus de sollicitations des autres lieux ressources, notamment pour les besoins de premières nécessités.** Il est ici important de remarquer que la totalité des familles rencontrées et interviewées ont accès à une tablette ou un Smartphone, ce qui rend plus facile le processus de communication à travers des outils de traduction et de localisation pour se rendre aux adresses des dispositifs.

Les rencontres également avec le réseau de compatriotes - lorsqu'il y en - permettent un soutien pour ces familles, en communiquant dans leur langue, d'avoir un lien social qui dépasse la relation usager-professionnel ou bénévole. Ce réseau permet aussi aux familles de s'informer et d'apprendre de l'expérience des autres pour se mettre en contact avec des institutions, pour avoir les bonnes adresses et développer un mécanisme de socialisation avec les institutions qui va leur permettre d'obtenir de l'aide à leurs besoins.

« Quand nous sommes arrivés en France nous avons rencontré des compatriotes ici, comme ça nous avons cherché de l'aide, juste pour trouver des associations, pour trouver quelque chose... on va où ? On fait quoi ? ... Aussi à COALLIA ils te donnent un document mais c'est compliqué à comprendre, heureusement nous avons parlé avec ces (nationalité) qui nous ont dit où aller » [Femme 24ans, Famille 6 (Couple avec enfants de 5 et 14 ans, vivant en squat]

Nous relevons l'importance de l'apprentissage des mécanismes institutionnels par l'expérience des compatriotes ou autres personnes rencontrées. La plupart des institutions ont leur propre langage, leur façon de faire, leurs codes et modalités de fonctionnement.

L'apprentissage de divers codes sociaux, soit par sa propre expérience, soit par celle des autres, aide les familles à avoir plus d'outils, tout en développant un discours précis et parfois très technique sur leur situation administrative, économique et sociale.

Le processus d'errance en famille implique de surcroît un stress supplémentaire pour se repérer et s'insérer - à plusieurs - dans un nouvel environnement. Il s'agit, au quotidien, de trouver des lieux ressources pour se sentir en sécurité la nuit et en journée, réussir à se déplacer à plusieurs en étant chargés et avec des enfants en bas âges, repérer des espaces pour mettre en sécurité ses

affaires et stocker des vêtements pour qu'ils soient ensuite adaptés en terme de tailles et de climat, trouver des points d'hygiène pour la famille...La recherche de sécurité et de satisfactions des besoins élémentaires (hébergement, nourriture, hygiène, vêtue) relève très vite d'un véritable « défi de mobilité » pour ces familles avec enfants :

« Nous sommes allés au secours catholique plusieurs fois, pour nous mettre au chaud et aussi pour demander une aide financière, nous avons demandé des vêtements aussi... vu que quand t'es à la rue t'es forcément sale et tu n'as pas la possibilité de laver tes vêtements... Aussi quand tu pars dans les associations pour avoir à manger, tu ne peux pas prendre tout avec toi parce que tu n'as pas de place pour avoir tout avec toi et te déplacer, et au secours catholique il y a une bagagerie et c'était très important pour nous cet espace... » [Femme, 24 ans, Famille 6 (Couple avec enfants de 5 et 14 ans, en squat)]

« C'est très difficile de voyager avec les filles, je veux changer les couches, prendre une douche, dormir... et je ne peux pas... ce sont les jours les plus difficiles de ma vie... » [Femme 30ans, Famille 2 (Couple avec enfants de 1 et 5 ans, dorment entre salle d'attente de l'hôpital et une voiture)]

« J'étais à l'ASFAD, Monsieur Vincent, etc., j'ai resté deux semaines à l'ASFAD, et après deux semaines à Monsieur Vincent... après ce n'est pas mal le logement, mais le seul problème est que tu dois partir tôt quand même. -Qu'est-ce que vous faisiez pendant la journée? Je restais dans le parc, je ne connaissais pas les centres commerciaux et tout ça, je ne connaissais pas donc c'est pour cela que j'ai resté dans le parc... en plus il faisait vraiment froid... nous sommes arrivés le 15 octobre et en novembre il faisait vraiment froid et je restais dehors jusqu'à 18h parce que c'est ça l'heure que tu peux rentrer, le premier jour que nous sommes allés j'ai pris mes valises pour sortir, après j'ai laissé les valises là-bas. » [Femme 28 ans, Famille 20 (Femme avec 2 enfants de 6 et 13 ans, Hébergés en dispositif)].

Ce défi de mobilité – qui n'est pas sans générer une fatigue importante pour toutes ces familles – implique par ricochet les enfants, qui se retrouvent concernés par des préoccupations qui ne devraient pas être celles de leurs âges. Certains enfants se retrouvent dans un rôle de traducteur/interprète :

« C'est un peu fatigant... Pourquoi ? Parce qu'il y a des trucs que je ne connais pas et qu'il faut que je cherche pour traduire, donc c'est pour ça que c'est un peu difficile » [Garçon 9ans, Famille 18 (Mère avec 2 enfants de 6 et 9 ans, vivant dans un gymnase)]

« (L'enfant de 6 ans quand il voit le logo de l'hébergement d'urgence monsieur Vincent) « Oui ça c'est la maison ! » (Quand il voit le logo des Restos du Cœur) « c'est quartier... jacques quartier... » Son père réagit : « Bravo ! Je l'amène partout avec moi... j'espère qu'il va devenir quelqu'un un jour et il ne

va pas devenir comme tout le monde ici... » » [Garçon 6ans, Famille 9 (Famille réfugiée avec enfant de 6 ans, vivant en voiture)]

Cet enfant et son père illustrent bien les formes que prend le processus de socialisation institutionnelle dans un contexte de vie en errance. Nous pouvons voir comment l'errance s'inscrit dans la sphère personnelle et sociale des enfants et des adultes.

Dans ce cadre, nous avons remarqué la force et le courage de ces familles au moment de quitter l'accueil du jour, sachant qu'ils partaient dormir et se mettre en « sécurité » (aussi relative soit-elle) sous une tente cachée dans un jardin public, une voiture, un squat ou autre, en attendant de solliciter à nouveau une mise à l'abri dès le lendemain matin pour le soir suivant.

Si les adultes mesurent le danger et la peur d'être à la rue, les enfants sont aussi touchés par cette phase d'incertitude et d'insécurité face à l'avenir, la peur du moment présent, par le stress constant et le danger :

« Quand nous avons été à la rue j'avais beaucoup de peur, c'était tout noir, on ne pouvait rien voir et c'était un peu bizarre cet endroit-là (le pont), il y a les gens que sont dans les maisons, et ici il y a des gens qui sortent ou rentrent aussi, je ne sais pas... Ça fait mal au cœur de dormir dans la rue, je n'ai arrivé pas à dormir... je ne voudrais pas vivre ça plus jamais... On était à la rue parce que on ne connaissait pas ici... » [Garçon de 9ans, Famille 18 (Mère en procédure « Dublin » avec enfants de 6 et 9 ans, vivant en gymnase mis à disposition par la Ville de Rennes)]

« Lui (en désignant son fils de 5 ans) il me demande toujours où c'est notre maison... il comprend... on n'a pas une maison, il me demande, on va dormir où ce soir ?... Imagine... ce que tu sens quand ton fils te demande où on va dormir ce soir ? Et tu n'as pas un endroit pour dormir le soir... c'est un truc terrible... tu fais des tours dans la voiture la nuit pour qu'il s'endorme... » [Homme 48 ans, Famille 9 (Famille réfugiée avec enfant de 6 ans, vivant en voiture)].

Le stress et la peur constante engendrés par le manque de lieu d'habitation sécurisé est un des principaux facteurs de risque pour l'intégrité physique et psychique des enfants. Le traumatisme d'avoir vécu à la rue et/ou de se retrouver dans un lieu d'habitation collectif est un facteur de stress, d'insécurité constante et d'incompréhension de la situation de précarité et de vulnérabilité qu'ils subissent.

« J'ai un peu peur quand même (d'être dans le centre aéré) ..., parce que il y a des gens ici que... parce que la sécurité reste que à la porte là-bas et les gens crient la nuit dans le gymnase et se baladent à côté de la tente...et ça fait comme même un peu peur... » [Garçon 9 ans, Famille 18 (Femme en procédure Dublin avec enfants de 6 et 9 ans, vivant en squat)]

4- Etre enfant et adolescent dans une famille sans logement

En s'intéressant à la question des familles sans logement, il convient de s'interroger sur la notion des droits de l'enfant. Pour ces familles à la rue, un problème d'ordre financier se pose immédiatement : le manque de moyens et ressources pour assurer des conditions matérielles de vie digne traduit d'emblée un frein pour assurer cet intérêt supérieur dévolu à l'Enfant par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). L'intérêt supérieur de l'enfant est fortement lié aux conditions de vie de la famille, notamment celui des parents : « *Nous ne sommes pas face à de la maltraitance, mais face à de la bientraitance dans des conditions de vie démunies par la pauvreté et l'exclusion sociale* », Laurent Peutch³.

Les principes énumérés par la CIDE sont mis en tension face aux conditions de vie de ces familles. Son article 27 stipule « *C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.* »⁴. Dans ce contexte de responsabilité partagée, les enfants des familles sans logement se trouvent dans une relation parfois paradoxale au regard de leur bien-être en famille, malgré le manque de moyens pour celles-ci de réussir à assurer des conditions matérielles basiques pour vivre et répondre à la définition de la santé de l'OMS.

La vie en errance est un facteur de risque pour les adultes mais encore plus pour les enfants et adolescents. Être en situation d'itinérance et sans lieu d'hébergement (même provisoire) a des conséquences dévastatrices (érosion du sens de l'intimité, de la sécurité et la confiance en soi chez les enfants⁵, impacts physique et psychique, stress, insécurité alimentaire, hygiène,...) (Nombreuses études américaines sur ce thème + Enquête ENFAMS en France menée en 2013). Pour les enfants ayant un parcours d'errance et étant à la rue, il apparaît que cette expérience **se vit réellement comme un traumatisme**, au-delà d'un ressenti de situation « stressante ». Ces situations sont difficilement compréhensibles et acceptables à hauteur d'enfant et d'adolescent :

« C'est difficile et il (le père de famille) en a marre de devoir se cacher, de rester tout le temps enfermé et quand il doit partir mon petit frère il pleure parce qu'il ne comprend pas tout ce qui se passe. Et papa il est tout seul aussi, il vient des fois le week-end... Il a beaucoup maigri aussi... Mon frère il ne comprend pas tout, il a 6 ans et il pleure quand mon père part.... Ma mère elle ne va pas à l'école souvent, elle essaye de se cacher tout le temps, et sinon c'est moi qui vais chercher mon frère à l'école parce qu'elle a peur. » [Garçon 17ans, Famille 16 (Couple avec enfants de 6 et 17 ans, hébergés en dispositif)]

³ Peutch, L. (2014). *Le droit de l'enfant à vivre en famille est-il un droit? L'article 9 de la CIDE et la question de l'hébergement de familles à la rue*. Journal des droits des jeunes. (n°338-339) p33-p34.

⁴ Convention des droits de l'enfant (1989).

⁵Tobin, K, et Murphy, J. (2013) *Addressing the Challenges of Child and Family Homelessness*, Journal of Applied Research on Children: Informing Policy for Children at Risk: Vol. 4, Article 9. Vue le 21 avril 2020 en : <http://digitalcommons.library.tmc.edu/childrenatrisk/vol4/iss1/9>

« Est-ce que t'as dormi hier ? *Non, je n'ai pas dormi hier... Où est-ce que tu dors ? Je dors à l'abri, je ne dors pas vraiment, ce n'est pas bien, il fait froid, je n'ai pas de lit... Tu l'appelles « maison » ? Non, je l'appelle abri. Je suis fatigué tous les jours.* » [Garçon 11 ans, Famille1 (Couple avec enfant de 11 ans, vivant en camping sauvage dans un jardin public)]

« Votre fils, il va comment émotionnellement ? *Il ne va pas bien, il crie tout le temps et il bouge beaucoup, ce sont des conséquences de la situation qu'on vit... il crie, il est problématique au final... Il ne dort pas beaucoup, il s'endort tard, parce qu'on dort dans la voiture... et après il faut le réveiller pour qu'il aille à l'école... Il s'endort à minuit et après il se réveille à 7h ... moi aussi je m'endors à 1h de matin et je me réveille à 7h... je suis inquiète pour lui parce que les problèmes commencent à cet âge-là...* » [Homme 48ans, Famille 9 (Couple avec enfant de 6 ans, vivant en voiture)]

« Il (son fils de 5 ans) est compliqué aussi, il est tout le temps énervé, quand quelque chose ne va pas, il s'énerv...il est compliqué... il crie, il est agressif, avant il n'était pas comme ça... » [Femme 24ans, Famille 6 (Couple avec enfants de 5 et 14 ans, vivant en squat)]

« C'est très difficile d'être ici... les filles étaient à l'école en (pays d'origine), mais ici ce n'est pas possible parce que on est à la rue... les filles pleurent tout le temps... ne dorment plus. La plus petite a peur... et la plus grande dit tout le temps qu'elle veut rentrer en (pays d'origine), mais on est en danger là-bas, on ne peut pas revenir en arrière... notre vie est en danger... » [Femme 30ans, Famille 2 (Couple avec enfants de 1 et 5 ans, vivant en voiture ou dormant en hall de l'hôpital)]

L'ensemble de la recherche-diagnostic réalisé met en lumière les conséquences et répercussions physiques et psychiques de l'errance auprès des enfants et adolescents : manque d'alimentation diversifiée, hygiène et notamment hygiène bucco-dentaire détériorée, épuisement, manque d'attention, stress, anxiété, insécurité, manque de projection dans l'avenir...

5 - Focus sur la crise sanitaire et la stabilisation de l'hébergement

La crise sanitaire a suscité une très forte mobilisation de l'hébergement d'urgence dès le début de l'épidémie Covid-19. Cette crise sanitaire a engendré – dès le premier confinement du 16 Mars 2020 – un arrêt des rotations dans les hébergements d'urgence (pour éviter les brassages) et ainsi la stabilisation immédiate des personnes accueillies dans les centres. Il a également été décidé la prolongation de la trêve hivernale jusqu'en Juillet 2020.

Cette opération - sans précédent - de mise à l'abri des personnes à la rue a été décidée par les pouvoirs publics, et mise en œuvre par la mobilisation et les efforts conjugués de ceux-ci avec les associations. En effet, dès les premiers jours de l'épidémie en France, les différentes associations déjà présentes sur le terrain sont allées, encore plus que d'habitude, à la rencontre des publics précaires, bien souvent plus vulnérables. Ce repérage sur le terrain a permis notamment d'orienter au mieux ces publics vers des lieux d'hébergements et de mises à l'abri adapté.

Dans le cadre de notre groupe de travail, nous avons souhaité mettre en avant les « effets positifs » de cette stabilisation de l'hébergement pour les familles en situation d'errance au cours de la crise sanitaire. Très vite à l'arrêt des rotations, les professionnels des secteurs social, médical et médico-social ont fait le constat unanime d'un apaisement des personnes accueillies. La stabilisation de l'hébergement a eu un réel impact psychique, physique et somatique pour ces familles. La fin des rotations, avec le fait de savoir où dormir le soir venu et rester les jours suivants, a engendré une baisse du stress, de l'angoisse, de l'incertitude pour ces familles. En étant moins parasitées par la question lancinante de savoir « Où dormir ce soir ? », les familles ont pu se projeter autrement pendant ce temps de répit.

A ce titre, les propos recueillis auprès d'une des intervenantes sociales à l'Accueil de Jour pour familles Heol (SEA 35), sont éloquentes pour relater les effets bénéfiques, tant pour les enfants que pour leurs parents :

« Avec un hébergement stable, parents et enfants semblent avoir « retrouvé » leur place. Les enfants semblent investir les lieux de socialisation (école, accueil de jour).

Ils sont moins fatigués, ont un comportement plus adapté qui se traduit par moins d'agressivité, moins de pleurs, d'énervement, plus de concentration, de jeu, d'échanges avec les autres et plus de disponibilité pour l'apprentissage. La prise en compte des besoins de l'enfant peut être mieux assurée (sommeil, alimentation, développement). Le lien familial est renforcé. Les parents s'autorisent à passer des moments avec leur(s) enfant(s) (jeux, cuisine...) et offrent un temps précieux que les enfants ne passent pas devant les écrans ».

« Les parents semblent quant à eux plus disponibles et plus mobilisables pour réaliser leurs démarches ou prendre soin d'eux. »

« La stabilité dans un logement facilite également la continuité de la prise en charge (médicale, sociale, administrative) et octroie plus de sérénité pour se projeter au lendemain malgré leur situation qui demeure précaire ».

Ces constats de terrain concordent avec des éléments cliniques et de recherches. On pense au rapport ENFAMS mené par l'Observatoire du Samu Social de Paris en 2013 (4 enfants / 5 de moins de 6 ans sans domicile présentent un retard de développement moteur, cognitif, affectif, relationnel ou de langage). L'un des psychologues du Réseau Louis Guilloux relate également l'intrication entre l'environnement social des enfants et leur état psychologique en identifiant *« des troubles de l'adaptation chez les enfants à la suite de cette itinérance contrainte et vertigineuse qui se traduisent par des symptômes anxieux (maux de ventre, perturbation de l'attention et de la concentration, manque de réassurance) et dépressifs (humeur maussade, sentiment de perte) »*.

La parentalité est aussi mise à mal lors dans un contexte d'errance et d'itinérance. Le manque de repères notamment pour les enfants est véritablement délétère. En se stabilisant dans un hébergement, l'enfant va savoir se repérer, situer son lieu de vie, connaître le chemin pour se rendre à l'école. Cet ancrage donne du sens. Toujours pour le psychologue du Réseau Louis Guilloux *« la stabilité dans un lieu permet à l'enfant et au parent d'élaborer un questionnement du passé, et de son histoire »*.

6 – Les « conclusions & points de réflexions » soulevés par le groupe de travail après analyse du diagnostic réalisé

En conclusion de tous ces éléments et dans l'objectif de répondre au mieux au développement des enfants. Il nous semble essentiel et pertinent :

- D'offrir une **stabilité d'hébergement**, pour chaque famille, permettant l'inscription sur un territoire de l'enfant, et des parents :
 - Un Lieu d'hébergement comme lieu repère et sécurisant
 - Favoriser l'insertion sociale et scolaire : relations avec ses pairs et socialisation...
 - Etre identifié et repéré sur un territoire.
 - Permettre pour les parents une meilleure disponibilité à la réalisation des démarches nécessaires
- De développer **un lieu unique**, (*à l'instar d'HEOL qui propose des espaces adaptés aux enfants*) :
 - Chaque enfant doit pouvoir trouver un lieu sécurisant et « à hauteur d'enfants » (absence d'un public SDF majeur). Un lieu dans lequel ces enfants peuvent ré-investir leur place d'enfants, jouer et se socialiser entre pairs (*ex : expérimentation Halte garderie de l'ASFAD*)
 - Rassembler des permanences correspondantes aux besoins essentiels des familles, permettant de réduire leurs déplacements (accès aux droits, aide juridique, infirmière, traducteur...)
 - Développer l'accès individualisé pour l'enfant à un psychologue.
 - L'importance de penser ces lieux de réponses aux besoins élémentaires des enfants et familles : douches, machine à laver, espace pour cuisiner, salle de sieste...
- De créer un **lieu central** pour :
 - la distribution de denrées alimentaires et de produits d'hygiène → lieu unique et identifié permettant un gain de temps pour les familles et pour une orientation adaptée par les professionnels.
 - Trouver des vêtements adaptés ... + couches
 - Avoir un don de kits laverie (étouffer l'existant qui est une réponse adaptée)
 - Stocker ses affaires personnelles.
- De développer une **application numérique** adaptée permettant au public en errance une autonomie d'accès vers les lieux ressources :
 - Pour un recours selon leurs besoins (Envisager une traduction multilingues) outil facilement accessible aux adultes, notamment du public allophone.
 - Avoir un support mutualisant les documents existants (notamment Guide Solidaire Ville de Rennes + InfoSociale en Ligne).

- De poursuivre un travail de **coordination** et de rencontres de tous les acteurs agissant auprès des familles en errance pour :
- Favoriser l'articulation cohérente de ces derniers, afin de faciliter une prise en charge globale des situations familiales.
 - Développer et entretenir l'interconnaissance entre professionnels et avec les bénévoles, notamment pour améliorer le maillage de l'organisation partenariale actuelle sur le territoire.

Il existe déjà de nombreuses réponses sur le territoire (parfois partielles). Nous souhaitons sensibiliser tous les acteurs aux constats du diagnostic, permettre une réflexion de chacun pour améliorer l'existant d'une part, et inventer pour pallier les manques d'autre part, en étant toujours dans le souci d'accompagner au mieux ces familles.

Contributeurs

Membres du groupe de travail « Enfants et familles à la rue »

-
- Association « Aide Juridique d’Urgence » (AJU)
 - ASFAD
 - CCAS Ville de Rennes – Restaurant social Leperdit
 - Conseil Départemental 35 – CDAS PMI Kleber
 - Centre Hospitalier Guillaume Régnier (CHGR) – Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité (EMPP)
 - Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) Rennes – Permanence d’Accès aux Soins de Santé (PASS)
 - COALLIA - Service de Premier Accueil des Demandeurs d’Asile (SPADA)
 - Fondation Abbé Pierre
 - Mission Locale-We Ker / Dispositif « Sortir de la rue »
 - Réseau Louis Guilloux – centre médical Louis Guilloux/ Point Santé
 - Sauvegarde de l’Enfance à l’Adulte 35 (SEA 35)
 - Secours Catholique
 - Service Intégré d’Accueil et d’Orientation 35 (SIAO 35)

Rédaction du présent livre blanc à l’appui du diagnostic de territoire réalisé par Victor TAPIA-URRUTA, étudiant en Master 2 « Enfance, Jeunesse, Politiques et Accompagnement » auprès de l’Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de 11/2019 à 03/2020.